



LE PROGRAMME AGIR : QUELLE PLACE POUR L'ACCOMPAGNEMENT LINGUISTIQUE ?

webinaire n° 52

8 décembre 2023

Animé par Florence Mourareau, Conseillère Intégration des réfugiés, Cheffe de la mission AGIR à la Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN)

organisé par le réseau des Centres Ressources Illettrisme & Analphabétisme dans le cadre du projet « Doc en stock »





Programmation de deux nouvelles saisons

Saison 7 : Novembre 2023 à octobre 2024

Saison 8 : Novembre 2024 à octobre 2025

**3 nouveaux CRIA dans
l'équipe projet**

10 CRIA mobilisés

**30 salariés pour
développer les actions**





5 axes

Axe 1 : Essaimage

Axe 2 : Docenstock.org

Axe 3 : Webinaires

Axe 4 : Professionnalisation

Axe 5 : Communication



Suivez notre page



CENTRE RESSOURCES ILLETTRISME & ANALPHABÉTISME PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR





Retrouvez tous nos webinaires sur docenstockfrance.org/webinaire/ !



Un webinaire le 2eme vendredi de chaque mois à 10 h :

12 janvier 2024

10h à 11h avec Valérie Vermurie

L'insertion professionnelle des publics Alpha avec l'appui des ouvrages « Au boulot »



CENTRE RESSOURCES ILLETTRISME & ANALPHABÉTISME PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR





Présentation du webinar

Ce webinar n°52 permet de découvrir ce qu'est le programme AGIR (Accompagnement global et individualisé des réfugiés), ce à quoi il répond et à quel public il s'adresse. Depuis 2022, le programme se déploie progressivement sur les départements. L'objectif étant sa généralisation sur le territoire national en 2024.

Guichet unique départemental pour l'accompagnement global des Réfugiés, le programme AGIR apporte aux stagiaires en formation linguistique un accompagnement vers l'accès aux droits, au logement et à l'emploi pérennes, afin d'assurer un parcours d'intégration sans rupture aux réfugiés.

Conférence animée par **Florence Mourareau - Conseillère Intégration des réfugiés, Cheffe de la mission AGIR à la Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN)**

Co-animation : Mathieu Juchet Dieulouard, Directeur de l'Espace C2B CRIA 45



AGIR

pour le logement et l'emploi des personnes réfugiées

Présentation du programme AGIR

1. **Le programme Agir**
2. **Les prestations AGIR**
3. **La prestation 1 pour l'accompagnement global**
4. **La prestation 2 pour une coordination des acteurs locaux de l'intégration**

1. **Le programme Agir**
2. Les prestations AGIR
3. La prestation 1 pour l'accompagnement global
4. La prestation 2 pour une coordination des acteurs locaux de l'intégration

1. Le programme AGIR

Le programme AGIR, vise à systematiser l'accompagnement global des bénéficiaires de la protection internationale vers l'emploi, le logement et l'accès aux droits.

Pour des parcours adaptés et sans ruptures

L'objectif est celui d'un guichet unique de l'intégration des BPL.

AGIR, pourquoi ?

Le nombre de réfugiés a fortement augmenté ces dernières années. 56 000 réfugiés ont obtenu leur statut en 2022 (chiffres OFPRA/CNDA).

Il s'agit d'un public souffrant de vulnérabilités particulières justifiant la mise en place d'un accompagnement global et individualisé pour favoriser leur intégration.

AGIR, quel pilotage ?

Programme interministériel piloté par le MI/DGEF en partenariat avec: avec le MTPEI (DGEFP), DIHAL, DIAIR, OFII
Ce programme fait l'objet d'une demande de soutien de fonds européens - FAMI (Fonds Asile Migration Intégration)

Un déploiement progressif

26 département dès 2023

26 nouveaux départements en 2023

Généralisation à tout le territoire métropolitain en 2024

Le programme AGIR

Région	Département	Opérateur retenu	Adresse fonctionnelle
Auvergne-Rhône-Alpes	01 - Ain	Alfa3a	direction@forumrefugies.org
	03 - Allier	Coallia	agir.allier@coallia.org
	07 - Ardèche	Forum réfugiés	direction@forumrefugies.org
	15 - Cantal	Forum réfugiés	direction@forumrefugies.org
	38 - Isère	Alfa3a	agir38@alfa3a.org
	63 - Puy-de-Dôme	Céciler	contact@ceciler.fr
	69 - Rhône	Forum réfugiés	direction@forumrefugies.org
Bourgogne-Franche-Comté	73 - Savoie	Fédération d'Œuvres Laïques	fol@fol74.org
	39 - Jura	COOP-AGIR	agir39@coop-agir.fr
	58 - Nièvre	Fédération d'Œuvres Laïques	fol58@fol58.org
Bretagne	89 - Yonne	Fédération d'Œuvres Laïques	fol58@fol58.org
	90 - Territoire de Belfort	Association Hygiène Sociale	ahl.agir90@adsea.fr
	22 - Côtes-d'Armor	Envergure	agir22@envergure.eu
Centre-Val de Loire	56 - Morbihan	Coallia	agir56@coallia.org
	36 - Indre	Coallia	agir36@coallia.org
Grand-Est	41 - Loir-et-Cher	Viltais	loiretcher.agir@gmail.com
	45 - Loiret	Viltais	agir.45@viltais.eu
	10 - Aube	Association Foyer Notre Dame	siege@foynotredame.org
Hauts-de-France	54 - Meurthe-et-Moselle	ARELIA	arelia@arelia-asso.fr
	57 - Moselle	AMLI	amli.agir@batigere.fr
	68 - Haut-Rhin	APPUIS	agir-68@association-appuis.fr
Ile-de-France	88 - Vosges	Coallia	contact@coallia.org
	59 - Nord	France Horizon	agir59@france-horizon.fr
Normandie	75 - Paris	France Terre d'Asile (FTDA)	infos@france-terre-asile.org
	94 - Val-de-Marne	SOS Solidarités	agiresemble94@groupe-sos.org
	95 - Val-d'Oise	Coallia	contact@coallia.org
Nouvelle-Aquitaine	27 - Eure	YSOS, SOS Solidarités	siege@ysos.fr
	50 - Manche	France Terre d'Asile (FTDA)	infos@france-terre-asile.org
	16 - Charente	Viltais	agir.16@viltais.eu
	17 - Charente-Maritime	Diaconesses de Reuilly	programme.agir@fondationdiaconesses.org
	19 - Corrèze	Viltais	agir.19@viltais.eu
	23 - Creuse	Viltais	agir.23@viltais.eu
	33 - Gironde	COS et SOS Solidarités	quancard@fondationcos.org
Occitanie	64 - Pyrénées-Atlantiques	France Horizon	pessac@france-horizon.fr
	86 - Vienne	Coallia	contact@coallia.org
	87 - Haute-Vienne	ARSL	contact@arsl.org
	09 - Ariège	Association Hérisson Bellor, Forum réfugiés	accueil-siege@forumrefugies.org
	30 - Gard	Entraide Pierre Valdo	idc@epvaldo.org
	31 - Haute-Garonne	Forum réfugiés	agir31@forumrefugies.org
	32 - Gers	REGAR	contact@regar.fr
Pays-de-la-Loire	34 - Hérault	Forum réfugiés	agir34@forumrefugies.org
	46 - Lot	Lot pour Toits (REGAR)	coordinationagir@lotpourtoits.fr
	66 - Pyrénées-Orientales	ACAL, Forum réfugiés	agir.66@acal.asso.fr
	82 - Tarn-et-Garonne	Forum réfugiés	agir82@forumrefugies.org
	44 - Loire-Atlantique	SOS Solidarités	agiresemble44@groupe-sos.org
	85 - Vendée	SOS Solidarités	agiresemble85@groupe-sos.org
	PACA	06 - Alpes-Maritimes	SOS Solidarités
13 - Bouches-du-Rhône		Envergure	agir13@envergure.eu
83 - Var		Entraide Pierre Valdo	contact@epvaldo.org
84 - Vaucluse		Entraide Pierre Valdo	contact@epvaldo.org

Déploiement du programme AGIR au 31 octobre 2023



Déploiement du programme au 30/11/23

- 49 départements opérationnels
- 13 293 BPI orientés vers AGIR dans un délai de 10 jours
- 80% des BPI sont orientés lors de l'entretien de signature du CIR
- 20% des BPI orientés ont obtenu leur statut l'année précédente (flux secondaire – N-1)
- 95% du flux BPI CIR est éligible à AGIR

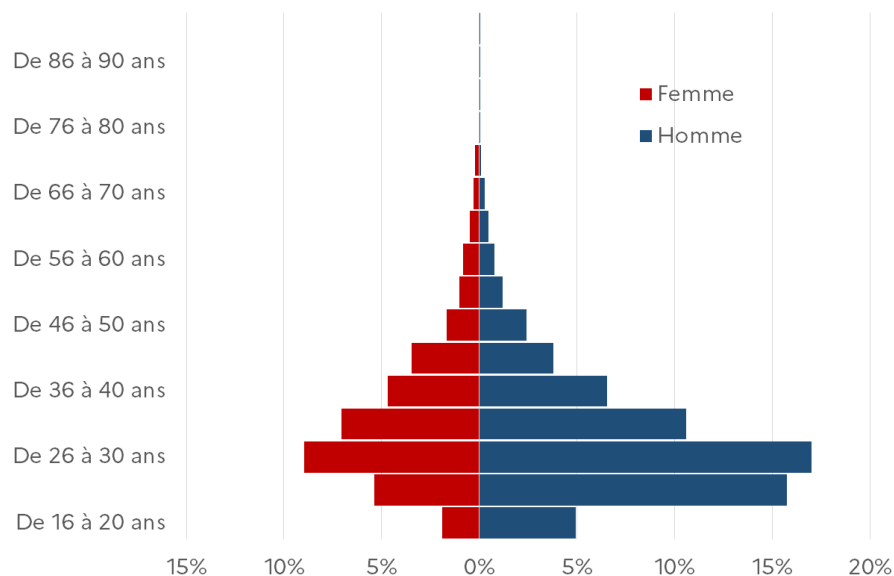
Les BPI non orientés

- disposent d'un logement et d'un emploi pérennes
- sont hébergés en CPH
- sont en cours d'accompagnement dans le cadre du programme de réinstallation

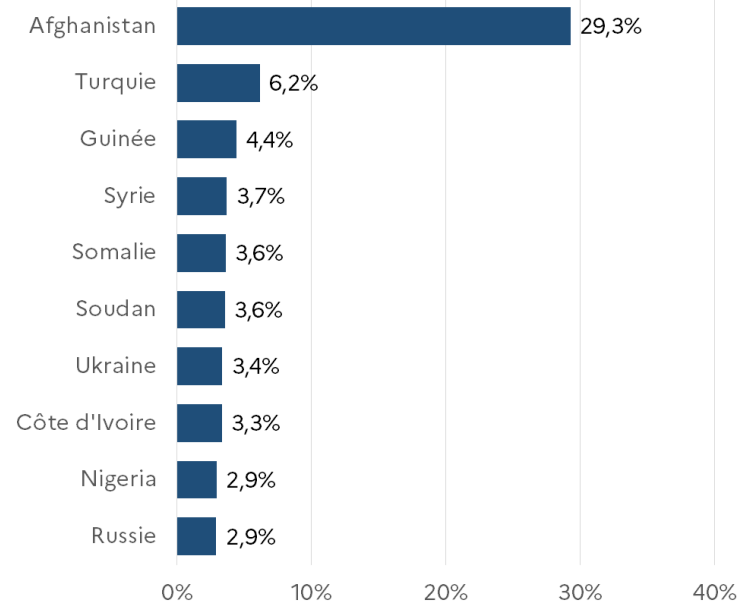
Typologie du public entré dans AGIR

Un public jeune, majoritairement masculin, le plus souvent originaire d'Afghanistan

Pyramide des âges des bénéficiaires



Top 10 des nationalités les plus représentées

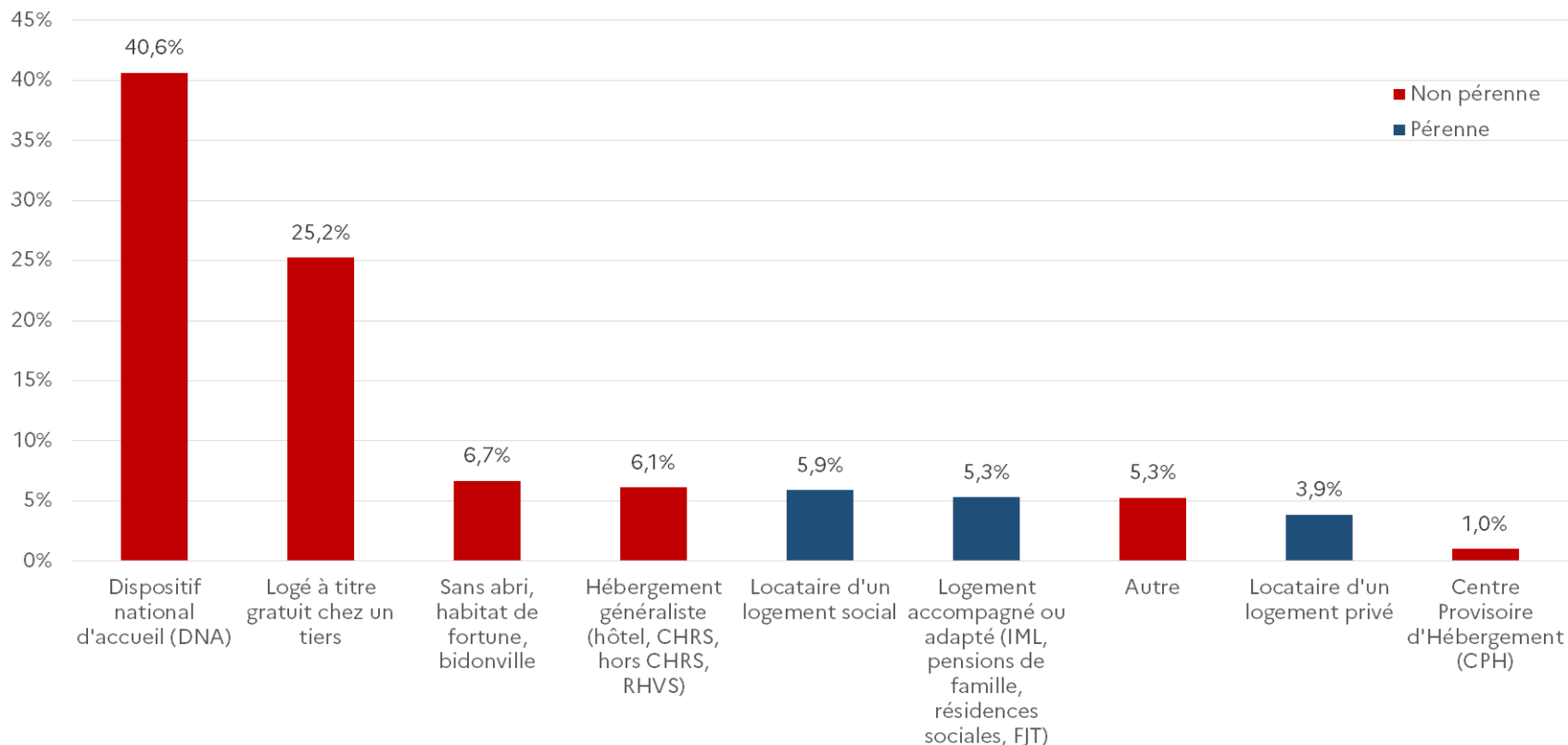


Champ : BPI accompagnés dans AGIR dans l'un des 35 départements représentatifs.

Source : DSED – ministère de l'Intérieur et des Outre-mer – données provisoires

4 BPI sur 10 hébergés grâce au DNA lors de leur entrée dans AGIR

Mode d'hébergement des BPI à leur entrée dans AGIR



Champ : BPI accompagnés dans AGIR dans l'un des 35 départements représentatifs.

Source : DSED – ministère de l'Intérieur et des Outre-mer – données provisoires

Un accompagnement quasi généralisé sur toutes ses dimensions

BPI entrés dans AGIR selon leur accompagnement

77 % vers l'emploi / la formation

83 % vers le logement

76 % pour l'accès aux droits

85 % dans deux axes ou plus

*Champ : BPI accompagnés dans AGIR dans l'un des 35 départements représentatifs.
Source : DSED – ministère de l'Intérieur et des Outre-mer – données provisoires*

1. **Le programme Agir**
2. **Les prestations AGIR**
3. La prestation 1 pour l'accompagnement global
4. La prestation 2 pour une coordination des acteurs locaux de l'intégration

2. Les prestations AGIR

AGIR, pour qui ?

Le programme AGIR s'adresse aux bénéficiaires de la protection internationale et subsidiaire signataires du CIR ayant obtenu leur statut en année N ou N-1.

Ils sont orientés par l'auditeur de la DT OFII dans le département au moment de l'entretien de signature du CIR

Deux prestations

Prestation 1: Accompagnement global des BPI

- Suivi social et ouverture des droits
- Accompagnement vers l'emploi durable ou à une formation qualifiante/certifiante
- Accompagnement vers le logement

Prestation 2:

Coordonner l'ensemble des acteurs de l'intégration au niveau départemental y compris du monde économique

1. **Le programme Agir**
2. **Les prestations AGIR**
3. **La prestation 1 pour l'accompagnement global**
4. **La prestation 2 pour une coordination des acteurs locaux de l'intégration**

3. La prestation 1 pour l'accompagnement global

accompagnement de 24 mois maximum

assuré par un binôme de travailleurs sociaux et de conseillers en insertion professionnelle

Signature d'un contrat d'engagements réciproques entre le BPI et l'opérateur AGIR

Réalisation d'un bilan complet en matière d'accès aux droits, au logement, à l'emploi ou la formation

Engagement de l'accompagnement sans attendre l'ouverture de droits

Entretiens de suivi tous les deux mois

Rôle de coordonnateur de parcours

Principe de subsidiarité

Articulation avec le droit commun et en particulier le SPE

Orientation vers des programmes spécialisés: ex: HOPE, dispositifs VAE, dispositif d'apprentissage de la langue notamment à visée professionnelle

Orientation vers un partenaire grâce à une fiche de liaison et des relations constantes de professionnel à professionnel

3.1. AGIR pour un accompagnement social

Les droits suivants doivent être sécurisés :

droit au séjour

obtention de documents de voyage

reconstitution de l'état-civil auprès de l'OFPPA

accès à la réunification familiale

accès aux prestations sociales, notamment le RSA et les prestations familiales

appui à l'ouverture d'un compte bancaire

appui à la mobilité, par appui à l'échange de permis de conduire ou l'orientation vers un dispositif préparant à la présentation à l'examen du permis français

accès à l'assurance maladie (PUMA et CMU-C)

L'opérateur AGIR doit en outre :

faciliter l'accès aux soins et la mise en relation, notamment en matière de santé mentale

apporter un soutien à la parentalité par l'orientation vers les associations notamment de garde d'enfants

apporter un soutien pour la scolarisation des enfants et mobiliser le cas échéant le dispositif OEPRE

faciliter la création de lien avec la société d'accueil, par orientation vers les dispositifs de mentorat, de parrainage, les dispositifs Volont'R et Fai'R ainsi que des activités culturelles, interculturelles ou sportives

*

Selon le degré d'autonomie, simple orientation, un appui à la constitution d'un dossier ou une aide à la réalisation effective des démarches

Appui renforcé en cas de démarches dématérialisées.

Recours possible à des services de traduction ou d'interprétariat

3.2. AGIR pour un accompagnement vers et dans le logement

L'accompagnement vise à :

favoriser les sorties réussies des structures d'hébergement et de logement temporaire

garantir l'accès et le maintien durable des ménages dans leur lieu de vie ainsi que dans leur environnement

L'opérateur AGIR doit:

établir au cours du premier entretien un diagnostic relatif à l'accès au logement avec le ménage

élaborer avec le ménage le projet d'accès au logement

accompagner le ménage dans sa recherche de logement

aider à l'installation dans le logement

aider au maintien dans le logement

3.3. AGIR pour un accompagnement vers la formation professionnelle et l'emploi durable

L'opérateur AGIR doit :

réaliser un pré-diagnostic sur tous les aspects de la situation professionnelle du BPI, en lien avec le bilan de la situation globale

s'assurer de l'inscription comme demandeur d'emploi à Pôle emploi (PE) ou du suivi par la mission locale (ML), et veiller autant que de besoin à l'effectivité et au maintien dans le temps de cette inscription et de ce suivi

orienter vers les acteurs du SPE si niveau de langue requis (A2) avec mobilisation de l'offre de service SPE

Pour les BPI ne maîtrisant pas le niveau de langue prérequis, accompagnement direct par l'opérateur AGIR vers jusqu'à ce que cette condition de langue soit satisfaite :

appui à la consolidation du projet professionnel (évaluation des compétences et des expériences)

orientation vers une offre formation linguistique, à visée professionnelle

organisation d'ateliers collectifs sur les techniques de recherche d'emploi

mobilisation des acteurs économiques

orientation vers un programme spécialisé favorisant l'emploi (ex HOPE).

1. **Le programme Agir**
2. **Les prestations AGIR**
3. **La prestation 1 pour l'accompagnement global**
4. **La prestation 2 pour une coordination des acteurs locaux de l'intégration**

4. La prestation 2 pour une coordination des acteurs locaux de l'intégration

L'opérateur AGIR:

appuie le préfet dans l'animation du réseau des acteurs de droit commun et spécialisés

noue les partenariats nécessaires à l'accompagnement pour faciliter la prise en charge des BPI et répondre à tous les besoins d'intégration identifiés

pour lever les freins à l'insertion : formation linguistique, notamment à visée professionnelle, santé, mobilité, recherche de mise à disposition de logements dans le parc social ou privé, logement en intermédiation locative, parentalité, garde d'enfants, formation professionnelle, etc...

➤ Grâce à la signature de conventions de partenariat
Au moins 2 conventions prévues par le Cahier des charges:

- OFII
- Service public de l'emploi

Toutes les conventions nécessaires peuvent être signées

➤ Des enjeux d'articulation avec, notamment:

- Les centres d'hébergement du DNA
- les CPH
- Les SPADA
- Les autres gestionnaires de programmes spécialisés (OEPRE, formations linguistiques à visée professionnelle, mobilité, parentalité, garde d'enfants, rencontre avec la société d'accueil, ...)
- Les acteurs de l'accès au logement, notamment les bailleurs sociaux et privés
- Les collectivités territoriales, dans le cadre notamment des CTAI

*

➤ Le guide pratique AGIR apporte des éléments de précision sur le programme et sa mise en œuvre opérationnelle

5. La prestation 2 pour une coordination des acteurs locaux de l'intégration

Une gouvernance locale sous l'égide du préfet pour veiller à la bonne articulation et coordination des acteurs

Le suivi du programme pour veiller à sa qualité et son avancé au travers de la remontée d'indicateurs

L'évaluation du programme en cours de déploiement pour l'adapter au plus près des besoins



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Merci pour votre attention et participation



Retrouvez tous nos webinaires sur
docenstockfrance.org/webinaire/ !



Un webinaire le 2eme vendredi de chaque mois à 10 h :

12 janvier 2024

10h à 11h avec Valérie Vermurie

L'insertion professionnelle des publics Alpha avec l'appui des ouvrages « Au boulot »